

Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate
Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate

*Publié
le 07/01/17*

CONSEIL DE GESTION
SÉANCE DU 06 MARS 2017

Délibération PNMCCA_2017_02

Adoption du compte-rendu du conseil de gestion du 30 janvier 2017

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-4 et R. 334-1, R. 334-2, et R. 334-3 ;

VU le décret n° 2016-963 du 15 juillet 2016 portant création du parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate

VU l'arrêté interpréfectoral du 3 mars 2017 modifiant l'arrêté du 8 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;

Le quorum étant réuni, les membres ont pu délibérer valablement ;

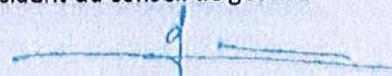
Article unique :

Le conseil de gestion approuve le compte-rendu de la réunion du conseil de gestion informel du 30 janvier dernier, ci-annexé.

Article 2 :

Le directeur général de l'Agence française pour la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R.334-15 du code de l'environnement et notamment la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le président du conseil de gestion



M. Gilles SIMEONI

Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate **Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate**

Réunion informelle du conseil de gestion **Compte-rendu**

Lundi 30 janvier 2017,
Palais des gouverneurs, Bastia

Participants

53 membres titulaires et suppléants du Conseil de gestion du parc naturel marin étaient présents (41 représentants sur 48).

Les commissaires du gouvernement excusés étaient représentés par Mme Dubeuf et M. Vardon.

Membres excusés : Mme Ferrandini, MM. Campos, De Marco (qui nous a rejoints en fin de séance), Quilici, Tomi et Zerlini.

Le tableau, Annexe 1, liste les participants.

Ordre du jour

Cette réunion informelle du conseil de gestion avait pour but de présenter à chacun le rôle du conseil de gestion, de bénéficier d'une première information sur le projet de règlement intérieur, le nombre de vice-présidents et de membres du bureau possible. Ceci afin de laisser à chacun la possibilité de se positionner sur ces questions d'ici le prochain conseil de gestion. La réunion avait également pour objet de faire un point d'actualité sur la procédure de recrutement du directeur délégué du Parc ainsi que sur les locaux qui hébergeront les équipes du parc.

Relevé de décisions

- L'équipe du parc transmet à chacun des membres la présentation, le projet de compte rendu de la réunion du 12 décembre dernier ainsi que le projet de règlement intérieur
- Il est proposé la date du 6 mars 2017 à 14h pour la tenue du prochain conseil de gestion
- D'ici cette date, les membres peuvent faire parvenir à l'équipe leurs propositions de modification du règlement intérieur ainsi que leur candidature à une vice-présidence ou au bureau

Compte rendu de la réunion

Introduction

Gilles Simeoni, président du parc naturel marin, remercie l'assemblée présente en nombre et prie de bien vouloir excuser les absents qui se sont fait connaître.

Il rappelle le caractère informatif et absolument pas décisionnel de cette réunion du conseil de gestion, à son initiative suite à son élection le 12 décembre 2016.

En raison du caractère protocolaire du conseil de gestion du 12 décembre dernier lié à la présence de la ministre de l'écologie, la procédure d'installation du conseil de gestion du parc naturel marin ne put aller jusqu'au bout notamment l'élection des vice-présidents et des membres du bureau. Le prochain conseil de gestion permettra de finaliser cette installation.

Les objectifs qu'il souhaite fixer pour cette réunion sont :

- que les membres du conseil apprennent à se connaître et surtout que chacun puisse identifier en quelle qualité les individus sont membres du conseil,

- comprendre comment fonctionnent les différents organes du conseil de gestion,
- échanger sur les objectifs prioritaires des mois à venir et les moyens de les atteindre.

Pour cela, il a souhaité la présence de Thierry Canteri, directeur « des parcs marins, parcs nationaux et territoires » au sein de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), afin de bénéficier d'un éclairage précis sur l'organisation fonctionnelle et technique des parcs naturels marins.

Cet échange est l'occasion d'identifier les points de vigilance, les contraintes législatives et réglementaires ainsi que les marges de manœuvre dont le conseil de gestion dispose pour atteindre ses objectifs.

Enfin cette réunion, en présence de la présidente de l'Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica (UAC), est l'occasion de faire un point sur les rapports entre les différents institutions et le PNM, sur les enjeux financiers, et le budget prévisionnel, en présence des services de l'état, sur les éventuels recrutements dont le directeur/trice du Parc, tant bien les moyens humains que les modes de recrutement, pour que les élus disposent de tous les éléments de réponse face aux sollicitations, en dehors de toute pression médiatique.

François Orlandi, président du conseil de général, salue l'assemblée et rappelle que lors de son élection le président du conseil de gestion avait effectivement donné l'état d'esprit de transparence, d'échanges et de concertation dans lequel la construction du parc devait se faire. Cette réunion intermédiaire correspond tout à fait aux attentes et aux besoins des acteurs en charge de la construction de ce bel édifice pour permettre les meilleures retombées positives pour ce territoire.

Mme Brigitte Dubeuf et M. Pascal Vardon qui représentent aujourd'hui le préfet de département et le préfet maritime, précisent leur rôle de commissaires du gouvernement du conseil de gestion qui est notamment de répondre aux éventuelles questions d'ordre réglementaires, poursuivant ainsi leur mission d'accompagnement auprès des acteurs locaux à la réussite de ce projet.

Enfin il est demandé à l'équipe qui a conduit la mission d'étude de création du Parc et qui assure actuellement la transition, de se présenter (Ronan LUCAS chef de mission, Delphine de Solliers chargée de mission usages et patrimoine culturel et Nicolas Tomasi chargé de mission patrimoine naturel).

Le conseil de gestion

Thierry Canteri directeur des parcs naturels marins, parcs nationaux et territoires de l'Agence française pour la biodiversité, présente le schéma de gouvernance d'un parc naturel marin de son conseil de gestion et son équipe à l'agence française pour la biodiversité et son conseil d'administration (cf. p.3 du diaporama).

Il explique comment le conseil de gestion du PNM se voit confier, par délégation du conseil d'administration de l'AFB, des moyens humains et financiers pour participer à la gestion du territoire maritime, devenant ainsi des « élus de la mer ».

Cette gestion passe par un partenariat entre l'AFB et l'UAC, tant humain que financier. Thierry Canteri présente le budget prévisionnel du PNM et sa répartition entre frais de structure, de personnels mais aussi actions de gestion et investissements. (cf. p. 4 du diaporama)

Nicolas Sire, représentant de la ligue de voile au sein du collège des usagers de loisirs remarque l'importante enveloppe accordée aux frais de fonctionnement et de personnel. Il souhaite connaître les effectifs moyens dans les autres PNM.

Thierry Canteri explique qu'il est envisagé pour notre Parc la mise en place d'une équipe de 8 personnes minimum en permanence. Cet effectif peut notamment être atteint grâce à la contribution de l'UAC qui mettrait 3 personnels à disposition (dont deux participent déjà à la mission) en complément des 5 postes « État » (dont le directeur) accordés par Mme la ministre de l'écologie.

Il est donc question d'un effectif d'une dizaine de personnes, 8 permanents qui pourront être complétés par des personnels en contrat de services civiques ou autres contrat : contrats d'accès à l'emploi, saisonniers, stagiaires, etc. À termes la montée en puissance des équipes du Parc dépendra également de ce que le conseil de gestion souhaitera faire du Parc.

Gilles Simeoni rappelle que le PNM est largement dépendant de la dotation de l'AFB, et que cette dotation, concernant les moyens humains n'est pas garantie dans le temps au-delà d'un engagement par missive de Mme la Ministre de l'affectation de 5 emplois équivalents temps plein (ETP). Il souhaite que la présidente de l'UAC détaille les modalités de mise à disposition du personnel UAC au sein du PNM. Il souhaite par ailleurs tordre le cou aux rumeurs évoquant la création d'une trentaine d'emplois au sein du PNM.

Agnès Simonpietri, présidente de l'UAC, précise que pour les postes mis à disposition, il s'agit du maintien de poste de chargés de mission déjà affectés à la mission d'étude. Afin de pérenniser certains postes en CDD, il sera prochainement proposé à l'Assemblée de Corse d'ouvrir ces postes pour ensuite les mettre à disposition de l'AFB au sein du PNM.

Gilles Simeoni souhaite poursuivre la discussion sur les moyens du PNM et sur le contenu du plan de gestion.

Thierry Canteri explique que le plan de gestion, qui doit être rédigé dans les 3 ans à compter de la date de création du PNM, fixe ses objectifs pour 15 ans. Il est décliné annuellement en programme d'action et peut-être révisé. Le budget annuel du Parc permet précisément d'établir le programme annuel d'actions et ainsi en fonction des besoins et de l'actualité de Parc, de mettre l'accent sur des actions de sensibilisation, des investissements, de l'acquisition de connaissance etc. Le plan de gestion permet d'encadrer les différents programmes annuels d'actions. Ainsi, le conseil de gestion possède un socle sur lequel s'appuyer pour garder sa ligne de conduite dans le temps, malgré le renouvellement naturel à hauteur de 10 % tous les ans en moyenne de ses membres.

Ronan Lucas fait une présentation du rôle et des missions qu'assurera le conseil de gestion : choix de son règlement intérieur, rédaction du plan de gestion, émission d'avis simples et conformes, capacité d'auto-saisine. (p. 5 à 14 du diaporama).

Le contenu du plan de gestion est défini dans le code de l'environnement: Il décline les orientations de gestion en finalités, puis en mesures de gestion. Il comporte une carte des vocations du parc et un tableau de bord dédié à son évaluation. Le plan de gestion est fait en concertation avec l'ensemble des acteurs du milieu marin et est validé au fur et à mesure de sa rédaction par le conseil de gestion, puis par le conseil d'administration de l'AFB puis il est enfin proposé à la consultation du public. Il définit aussi ce qu'est l'effet notable sur le milieu marin, définition sur laquelle les membres du conseil de gestion s'appuieront pour émettre les avis simple ou conforme du parc.

Brigitte Dubeuf, souhaite savoir s'il est d'usage dans les autres PNM de solliciter le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), à titre consultatif pour ses travaux scientifiques lors la rédaction du plan de gestion, bien que rien n'oblige la consultation de celui-ci dans les textes.

Thierry Canteri, rappelle en effet que l'avis réglementaire pour l'adoption du plan de gestion est uniquement celui du CA de l'AFB. Auparavant le conseil scientifique de l'Agence des aires marines protégées était consulté mais la nouvelle loi sur la biodiversité n'a pas réinscrit cette étape de manière obligatoire, toutefois le conseil de gestion est libre de soumettre le document à l'approbation d'autres instances dont le CSRPN.

François Orlandi souhaite savoir comment, au regard des différents éléments présentés à propos du budget, des objectifs et des recrutements, les attentes des usagers locaux qu'ils soient élus, professionnels ou associatifs, seront concrètement traduites sur le terrain en terme de besoin de surveillance notamment, malgré l'absence de plan de gestion ? Ces éléments permettront aux membres d'avoir un avis plus objectif sur la proposition de budget qui sera soumis à l'ordre du jour au prochain conseil de gestion.

Thierry Canteri, répond que les attentes sont importantes et qu'en effet le budget et les emplois qui vont arriver durant cette année permettront au conseil de gestion de décider des principales actions à mettre place dès cette année. L'outil plan de gestion est un outil réglementaire indispensable qui peut paraître un peu « technocratique » mais qui ne peut toutefois pas monopoliser le conseil de gestion et l'équipe à 100% pendant 3 ans. C'est pour cela qu'il est prévu concrètement sur le terrain une équipe d'agents assermentés, un bateau, un budget, mais il y a aussi la possibilité de faire des suivis scientifiques ou des actions de sensibilisation ou bien encore de la valorisation ou de soutien

des activités comme la labellisation des produits du PNM ; c'est au conseil de gestion de faire ce choix et de décider des actions à mener.

Gérard Romiti, président et représentant du CRPME de Corse, se félicite de la création du PNM et se réjouit de la représentation des pêcheurs au sein de ce conseil de gestion car elle lui paraît équilibrée. Il souhaiterait que la catégorie des socioprofessionnels soit mieux représentée au bureau du PNM, la version de travail distribuée en séance propose 3 personnes, il en souhaite 4.

Il revient sur l'achat d'une embarcation semi-rigide qui lui semble insuffisant pour couvrir le secteur et assurer la surveillance à l'est et à l'ouest. Enfin il espère que les cinq postes de fonctionnaires annoncés par Mme la ministre ne seront pas uniquement pourvus pour des fonctionnaires à reclasser du ministère, il souhaite qu'ils puissent être ouverts à un recrutement plus local.

Il rappelle brièvement la contribution historique des pêcheurs professionnels de Corse à la préservation de l'environnement au travers de la mise en place des cantonnements de pêches, de l'adoption de statut de protection des espèces et de techniques de pêche respectueuses de la ressource.

Il souhaite que le PNM soit l'occasion de poursuivre et de partager cet effort de préservation par la surveillance en mer, le renfort de la réglementation sur la protection de certaines espèces et la valorisation des savoir-faire empiriques menacés de disparition (casiers traditionnels). Le pêcheur professionnel est l'acteur incontournable du PNM pour une parfaite réussite du projet.

Il profite de son intervention pour dire qu'en tant que membre du CA de l'AFB, dont est également membre Gilles Simeoni, il entend porter la voix du conseil de gestion du Parc auprès du ministère et de l'AFB.

Thierry Canteri, répond sur les questions techniques. À propos de l'achat du semi-rigide, il précise qu'il s'agit d'un premier achat afin de permettre le démarrage l'activité de surveillance du Parc en adéquation avec son effectif actuel et reconnaît que c'est insuffisant pour couvrir tout le secteur du PNM. Quant au recrutement des personnels affectés sur les 5 postes affectés par l'AFB au sein du Parc, à l'image de celui de directeur du parc en cours, ils seront ouverts en toute transparence, et les candidatures locales seront forcément avantagées du fait de leur connaissance du terrain.

Gilles Simeoni rappelle que les profils de postes ne sont pas encore définis en dehors de celui du directeur et qu'il est entre autre nécessaire d'achever la convention avec l'UAC pour avoir tous les profils de postes. Il souhaite savoir comment sont définis ces profils ?

Thierry Canteri explique qu'il existe deux types de profils, un plutôt orienté ingénierie de projet, et l'autre plutôt technicien / agent de terrain. Dans l'équipe de 8, en fonction des profils mis à disposition par l'AUC, l'AFB complètera de manière homogène.

Règlement intérieur (p 15 et suivantes du diaporama)

Une question est posée par **Paul-Marie Romani, personnalité qualifiée, président de l'université**, relative au nombre de membres du bureau dans le règlement intérieur distribué en séance. Il semble qu'il y ait une erreur dans le document sur le nombre de représentant du collège des personnalités qualifiées (erreur corrigée dans le document qui a été transmis aux membres du conseil de gestion).

Gilles Simeoni, rappelle que le document distribué ici est un projet-type de règlement intérieur et qu'il sera adopté à la prochaine réunion du conseil de gestion. Il invite tous les membres à faire remonter les propositions de modifications pour qu'elles soient débattues en toute transparence en amont du prochain conseil de gestion.

Thierry Canteri présente le règlement intérieur. Il met à disposition un projet de règlement intérieur « type », adopté par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées et établi avec les services juridiques du ministère de manière à éviter au conseil de gestion tout contentieux. Si certains éléments sont verrouillés afin de garder une unité également entre les parcs naturels marins, il y a bien sûr une marge de manœuvre possible afin d'ajuster au contexte local :

- le nombre de vice présidents
- la composition et compétences du bureau
- les modalités de réunion, d'élection, de délibération.

Ces ajustements sont à discuter en amont afin d'adopter le règlement lors du prochain conseil de gestion.

La proposition du nombre de membres au bureau et des vice-présidents, projetée à l'écran, est élaborée à partir des règlements intérieurs des autres Parc. Cette proposition sert de base de travail.

| N ° | CATÉGORIE | NB MEMBRES | NB MEMBRES DU BUREAU | NB VICE-PRÉSIDENTS |
|-------|---|------------|----------------------------|--------------------|
| 1 | État et établissements publics | 6 | 2 | 0 |
| 2 | Collectivités locales et leurs groupements | 11 | 3 (+1?) | 1 (+1 ?) |
| 3 | Organisme gestionnaire d'une AMP contiguë | 1 | regroupé avec les PQ | 0 |
| 4 | Professionnels | 12 | 3 | 1 |
| 5 | Usagers | 7 | 2 | 1 |
| 6 | Asso. de protection l'env. et du patr. culturel | 6 | 2 | 1 |
| 7 | Personnalités qualifiées | 5 | 2 | 0 |
| Total | | 48 | 14 (+1?) + le président | 4 (+1?) |

Les ajustements sont possibles, mais il est de bon sens de garder un nombre raisonnable de membres de bureau afin de faciliter l'organisation et la fréquence des réunions du bureau, de ne pas démultiplier le nombre de vice-président et d'impliquer ceux-ci dans la vie du bureau. Ces fonctions ne sont rattachées à aucun avantage.

Gilles Simeoni souhaiterait savoir comment s'organise dans les autres parcs les attributions des vice-présidents.

Thierry Canteri explique que les vice-présidents peuvent suppléer le président selon les modalités définies dans le règlement intérieur. Traditionnellement, ils se voient confier un rôle d'animateur sur un sujet précis pour le compte du président ou un sujet technique auprès d'une catégorie d'acteurs par exemple, comme un animateur de commission. Dans la mesure où un Parc ne crée pas de réglementation, les vice-présidents n'ont que rarement de délégation de signature.

Gilles Simeoni souhaiterait que l'équipe de la mission recueille les propositions et avis des membres du conseil de gestion à propos de la composition du bureau et de la répartition des vice-présidents. Il est nécessaire de toujours en garder en tête que ce travail de construction doit rester consensuel, afin que le parc ne soit pas un enjeu de pouvoir et que ces rôles demandent une disponibilité qu'il faudra assumer ensuite.

L'intérêt de se positionner à partir de maintenant est d'avoir une idée en amont des points d'équilibre à trouver d'ici le prochain conseil de gestion, si des points de désaccord persistent, un passage au vote pourra alors être proposé dans une ambiance sereine.

Gérard Romiti souhaite une large représentation des professionnels sans déconsidérer les usagers de loisirs et les personnalités qualifiées, dont celles issues de Stella Mare, dont les travaux participent à l'amélioration de la pratique de la pêche en Corse. Il ne s'agit pas ici de mettre en avant une activité mais de s'assurer de sa bonne représentation afin de faire connaître et défendre les problématiques des professionnels de la mer.

Thierry Cholet-Allegrini représentant des associations de plaisanciers, souhaite savoir si les vice-présidents sont comptés en sus des membres du bureau.

Dans cette 1^{ère} proposition affichée, les vice-présidents font parties des membres du bureau.

Christian Novella, représentant des associations agréées de défense de l'environnement, apprécie l'équité de la proposition des membres de bureau et vice-présidents. Il souhaite savoir si à l'instar de la mission d'étude effectuée dans des délais restreints, le conseil de gestion va réaliser un plan de gestion dans un délai raccourci de manière à avancer plus rapidement vers une pleine opérationnalité du Parc ?

Thierry Canteri rejoint tout à fait cette proposition, bien que le délai réglementaire soit de 3 ans le document peut être approuvé, d'expérience, au bout d'un an et demi - deux ans.

Agnès Simonpietri est également d'accord, dans la mesure où l'équipe a su mener à bien le travail de création du Parc très rapidement, il n'y a pas de raison que l'équipe renforcée ne puisse pas refaire la même chose pour le plan de gestion. Pour revenir sur le poste de direction, l'UAC sera très vigilante à ce que le recrutement soit fait de manière transparente.

Gilles Simeoni est également favorable à ce que le plan de gestion soit fait en moins de 3 ans. Il souhaiterait avoir pour les membres du conseil, davantage de retour d'expériences concrètes d'autres Parc sur leur fonctionnement.

Jacques Marie, représentant des pêcheurs professionnels, souhaite que la rédaction du plan de gestion n'empêche pas la mise en œuvre de toute action concrète pendant 3 ans, ce qui serait extrêmement dommageable compte tenu des larges attentes. Il prend pour exemple le PNM du Golfe du Lion dont il avait pu rencontrer des membres du conseil de gestion lors d'un déplacement avec d'autres pêcheurs professionnels lors de la mission d'étude. Les premières années de vie de ce Parc ont en effet donné l'impression, selon les propos du président du Parc, qu'aucune action concrète n'a été mise en œuvre.

Thierry Canteri explique qu'effectivement ce Parc, le 3^{ème} créé, peut constituer un contre-exemple le conseil de gestion et l'équipe ayant consacré énormément de temps et d'énergie à la rédaction du plan de gestion au détriment de la réalisation de projet concret auprès des usagers. Mais justement l'idée c'est aussi de pouvoir s'inspirer de l'expérience des autres parcs naturels marins pour adapter au mieux la méthodologie.

Anne-Laure Santucci, représentante de la collectivité territoriale de Corse, souhaite que les membres du conseil de gestion, dans leur diversité et pluralité, s'appuient sur l'expérience des autres PNM pour en faire le meilleur outil possible de développement et de valorisation du territoire.

Gilles Simeoni, rappelle que le Parc a aussi la vocation de promouvoir le patrimoine culturel pour cela il cite parmi les exemples à retenir celui des « aires marines éducatives » (AME) qui placent au cœur de la gestion durable du milieu marin, les enfants.

Thierry Canteri, explique que ce projet, à l'initiative d'une classe des îles Marquises, implique les enfants dans la gestion d'une zone maritime en intégrant la composante biodiversité pour que plus tard la notion de développement durable soit un véritable automatisme dans l'ensemble de leurs actions.

Mettre en place un tel outil dans un PNM permet de faire bénéficier les encadrants scolaires des outils pédagogiques du Parc mais aussi de lever des subventions pour les sorties scolaires des enfants. Le Parc permet ainsi de soutenir des actions sur le territoire en créant du lien entre les usagers.

Il insiste sur la fonction de « lien » entre les usagers. Le parc, de par la diversité des acteurs représentés au sein du conseil de gestion, permet d'échanger et de mieux comprendre les enjeux de chaque catégorie d'usagers, pour une gestion optimale et durable du bien commun qu'est la mer.

Charles Pinelli, représentant des associations de promotion du patrimoine culturel au sein du conseil de gestion, mais aussi instituteur à San Fiorenzu avait déjà réfléchi en mai 2016 avec l'équipe de la mission d'étude du Parc à monter un projet d'AME. Il explique également comment il fait découvrir la notion de biodiversité aux enfants et ainsi que les métiers de la mer pour susciter chez eux des vocations. L'AME est un outil qui responsabilise l'enfant en lui permettant d'être acteur du milieu et décideur, à son niveau.

Agnès Simonpietri informe qu'une école de Bunifaziu est en cours d'obtention du label « AME » cette année.

Anne-Laure Santucci fait savoir que deux collèges sur les communes du Parc sont vivement intéressés par le projet.

Gilles Simeoni rapporte que lors du premier conseil d'administration de l'AFB, dont il est membre, il a été mis l'accent, notamment par Mme la ministre, sur l'importance de sauvegarder et promouvoir les savoir-faire locaux. Le Parc aura donc aussi vocation à porter ses traditions orales, au travers de la langue et du rapport à la mer des Capcorsins auprès des autres Parc.

Paul-Marie Romani, souhaiterait connaître la place accordée dans le Parc aux autres aires marines protégées de Corse.

Thierry Canteri, précise que la Réserve Naturelle des îles Finocchiarola, seule RN contiguë incluse dans le Parc, est membre du conseil de gestion. Il rappelle la différence entre les deux statuts de protection : une réserve, sur un petit périmètre, a la vocation de conserver le milieu par le biais d'une réglementation et d'interdictions, tandis qu'un Parc Naturel Marin, sur un périmètre plus large intègre les activités qui s'y déroulent de manière à les rendre durable. Toutefois les deux statuts peuvent coexister sur une même espace, la création du PNM n'abolit pas le décret de création de la RN.

François Orlandi, souhaiterait qu'à terme la gestion de la RN des îles Finocchiarola intègre le Parc. La place de la RN au sein du conseil de gestion est tout à fait adaptée pour assurer l'harmonisation des actions à mener. Aussi des accords simples et pragmatiques peuvent être envisagés entre la RN des îles Finocchiarola, le conseil Départemental, gestionnaire du site de l'Agriate, propriété du conservatoire du littoral et le Parc pour mutualiser les actions mais aussi par exemple les moyens nautiques. Les grands axes de gestion de ces espaces protégés, sont des éléments aujourd'hui partagés par tous, sur lesquels le Parc pourra s'appuyer pour son plan de gestion et ainsi mener assez rapidement des actions en mer avec ces deux gestionnaires.

Présentation du poste du directeur du Parc

Le directeur-délégué agit par délégation du directeur de l'AFB, ordonnateur des dépenses du Parc. C'est une délégation forte qui permet au Parc de ne pas être tributaire du directeur de l'AFB pour les affaires courantes. Il encadre de manière administrative, technique et hiérarchique l'équipe.

En lien avec le président du Parc, il est dédié à plein temps au Parc et à une autonomie locale pour la rédaction du plan de gestion, les actions à mener, les avis qu'aura à rendre le conseil de gestion etc.

Le conseil de gestion aura un avis à donner sur le choix du directeur retenu. La procédure d'appel à candidature a été lancée, y compris dans la presse locale. Elle est à présent terminée et 64 candidatures seront examinées.

Une sélection sera convoquée à l'oral devant un jury, composé traditionnellement du président du Parc, des deux commissaires du gouvernement que sont le préfet de département et le préfet de maritime de Méditerranée pour s'assurer des compétences administratives de la personne. Les vice-présidents généralement sont au jury, pas forcément tous et enfin un représentant de l'AFB car le directeur sera obligatoirement salarié de l'AFB. Un tel jury, composé de membres du conseil de gestion garanti en général un consensus auprès de celui-ci pour le choix du directeur.

Le code de l'environnement impose que ce choix soit soumis au conseil de gestion. Toutefois, le jury est libre de soumettre un classement de candidats.

François Orlandi, souhaite savoir si la connaissance du milieu local avantagera les candidatures locales ?

Thierry Canteri répond qu'il n'y a rien de prévu dans les textes à ce sujet et qu'il faut faire confiance au jury pour valoriser la connaissance du milieu local à l'entretien.

Brigitte Dubeuf, fait remarquer que pour connaître le candidat retenu il sera nécessaire d'attendre deux conseils de gestions : le premier pour désigner les vice-présidents et le deuxième pour valider le choix du directeur.

Thierry Canteri rappelle que la seule obligation est de soumettre le choix au conseil de gestion. La procédure expliquée à l'instant avec la présence des vice-présidents dans le jury notamment, est uniquement une règle d'usage, qui a fait ses preuves dans les autres parcs. Une autre procédure avec un autre jury pourrait être envisagée.

La maison du Parc.

Thierry Canteri explique que le parc est actuellement hébergé par l'UAC dans des locaux qui ne sont pas adaptés à un Parc. Il faudra étudier avec le président un certain nombre d'éléments techniques afin de prospecter des locaux qui associent proximité de la mer, de Bastia centre administratif, accès à tout point du littoral, etc. Il peut y avoir plusieurs sites mais gare à la dispersion de l'équipe. Bien sûr les charges associées aux locaux devront satisfaire aux règles budgétaires fixées par l'administration générale de l'AFB.

Gilles Simeoni fait part des candidatures de Cagnanu et de Ville di Pietrabugnu. Il dispose également d'un courrier en ce sens du maire de Pinu.

Francis Mazzoti, représentant de la communauté de commune du cap Corse, est aussi maire de Pinu. Il évoque son projet autour du couvent de Pinu, dont la mairie a réussi à acquérir la propriété. Des travaux de rénovation du bâtiment ont été engagés pour sa mise hors d'eau, un chantier de 360 000€. Sur 2 niveaux, il offre une surface de 1300m² et est au bord de l'eau avec une mise à l'eau par la *marine*, un accès routier décent, et des réseaux de télécommunication corrects. Certes le bâtiment ne présente peut être pas tous les critères mais sa situation au milieu de la façade ouest du Cap est avantageuse pour ancrer le Parc dans son territoire. Il propose de mettre à disposition du Parc le couvent dans des conditions à définir.

Gilles Simeoni avait évoqué le 12 décembre le château de Stopielle, sur la commune de Centuri, pour accueillir le Parc. Il réalise parfaitement l'enjeu que cela représente pour une commune d'accueillir le siège du Parc et pour cela souhaite, comme pour la plupart des sujets, qu'une procédure transparente de candidature soit instaurée.

David Bruggioni, représentant de l'association gestionnaire de la RN des îles Finocchiarola, et aussi maire de Centuri précise qu'à propos de la maison de Stopielle, il voit peut-être d'autres intérêts pour un établissement de ce type et souhaite en effet que la discussion soit ouverte. Il rappelle qu'un des enjeux fort du Parc sera, pour ce qui concerne sa commune notamment qui vient d'obtenir la DSP du port, de concilier les attentes des professionnels et des plaisanciers. **Gilles Simeoni**, revient sur le budget, il rappelle que le Parc est fortement dépendant de la dotation de l'AFB et que la logique de rationalisation des coûts prévaut. Il demande la rédaction d'un cahier des charges pour les locaux et fait savoir que la dimension de redynamisation du territoire sera intégrée.

Thierry Canteri précise la procédure qui est en premier lieu de solliciter les services de l'État pour connaître la disponibilité de ses locaux dans la zone, puis de se tourner vers le parapublic et enfin le privé. L'idée est d'avoir des bureaux pour les équipes mais le conseil de gestion peut très bien être itinérant et accueilli selon le bon vouloir des différentes communes. Il est aussi de bon sens de privilégier des locations longue durée des locaux plutôt qu'une acquisition. Le Parc préfère généralement investir dans des éléments ayant une application concrète pour la Parc comme des bateaux.

Gilles Simeoni retient la proposition de locaux pour l'équipe et de conseil de gestion itinérant ce qui offre l'opportunité de parcourir le territoire et d'aller au devant des habitants concernés par le projet. Il souhaite que les propositions des communes pour les salles soient remontées à l'équipe.

Nicolas Sire, invite le Parc à davantage communiquer pour mieux faire connaître l'outil et ses actions et il rappelle que le milieu associatif des fédérations sportives notamment œuvre déjà beaucoup en faveur de la sensibilisation à l'environnement et sa préservation. Il souhaiterait que le Parc leur profite aussi.

Gérard Romiti rappelle que concomitamment à la création du Parc, le dispositif de séparation du trafic (DST) dans le canal de Corse a été mis en place et que les pêcheurs ont déjà pu constater les bénéfices du dispositif contrôlé depuis le sémaphore de cap Sagru.

Conclusion

Enfin, **Gilles Simeoni** conclut et demande à ce que les propositions sur les différents points de l'ordre du jour (composition du bureau, candidature vice président, candidature siège du Parc, etc.) soient adressées à l'équipe du PNM et que des discussions informelles soient initiées de manière à ce que d'ici un mois la réflexion soit aboutie afin d'adopter le règlement intérieur, d'élire les membres du bureau et les vice-présidents.

Pour optimiser la prochaine réunion il souhaite que soit identifié les points qui font consensus et ceux qui exigent un passage au vote.

Une date est proposée pour une prochaine réunion le 6 mars à 14h, sous réserve de disponibilité du préfet de Haute-Corse et du préfet maritime, le lieu reste à définir.

Annexe 1 : Participants présents

| Représentants de l'État et de ses établissements publics | Membre titulaire | Représentant |
|---|------------------------|----------------------------|
| Le commandant de la zone maritime Méditerranée | Charles-Henri DU CHÉ | |
| Le directeur interrégional de la mer Méditerranée | Pierre-Yves ANDRIEU | Riyad DJAFFAR |
| Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse | Daniel FAUVRE | Olivier COURT |
| Le directeur départemental des territoires et de la mer de Haute-Corse | Pascal VARDON | |
| Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse | Didier DUPORT | Christophe LEMONNIER |
| Le délégué du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustre de Corse | Michel MURACCIOLE | |
| Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupes compétents | Membre titulaire | Membre suppléant |
| Collectivité territoriale de Corse | Gilles SIMEONI | Agnès SIMONPIETRI |
| Collectivité territoriale de Corse | Anne-Laure SANTUCCI | Hyacinthe VANNI |
| Conseil départemental de Haute-Corse | Francois ORLANDI | Muriel BELTRAN |
| Communauté d'agglomération de Bastia | Jean-Jacques PADOVANI | Emma MUSSIER |
| Communauté de communes du Cap Corse | Patrice QUILICI | Anne-Marie ROSSI |
| Communauté de communes du Cap Corse | Francis MAZOTTI | Jean-Toussaint MORGANTI |
| Communauté de communes des 5 pieve di Balagna | Lionel MORTINI | Jean-Louis DE MARCO |
| Communauté de communes de la Conca d'Oro | Jean-Baptiste ARENA | Étienne MARCHETTI |
| Communauté de communes du Nebbiu | Christian TOMI | Marc TOMI |
| Associations des maires et présidents de communautés de communes de Haute-Corse | Ange-Pierre VIVONI | Paul-Vincent FERRANDI |
| Commune de Bastia | Pierre SAVELLI | Leslie PELLEGR |
| Représentants de l'organisme de gestion de la réserve des Îles Finocchiarola | Membre titulaire | Membre suppléant |
| Association Finocchiarola-Pointe du Cap Corse | Honorine NIGAGLIONI | David BRUGIONI |
| Représentants des organisations représentatives des professionnels | Membre titulaire | Membre suppléant |
| Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse | Gérard ROMITI | Jessica DIJOUX |
| Prud'homie des pêcheurs de Bastia-cap Corse | Bruno STRINNA | Laurent BRIANÇON |
| Prud'homie des pêcheurs de Balagne | Paul-Félix ALLEGRI | François OBERTI |
| Syndicat majoritaire au sein du bureau du CRPMEM | Daniel DEFUSCO | Jacques MARIE |
| Entreprises de batellerie | Jean-François MEÏ | Sylvain CAMPOS |
| Structures commerciales agréées de plongée | Jean-Guy VIVONI | Stéphane RAMAZOTTI |
| Entreprises prestataires de loisirs | Louis AZARA | Franck LIVRAGHI |
| Professionnels du nautisme | Stéphane CLÉMOT | René BERRY |
| Professionnels du nautisme | Florence MARCHESI | Thomas DORIRY |
| Association de gestionnaires de port de plaisance | Bernard CESARI | Pierre-Jacques DE BERNARDI |
| Professionnels de l'hôtellerie | Karina GOFFI | Bernard GUIDICELLI |
| Entreprises de transport maritime | Chantal DELASSUS | Pierre-André GIOVANNINI |
| Représentants des organisations locales d'usagers de loisirs en mer | Membre titulaire | Membre suppléant |
| Fédération française d'études et de sports sous-marins | Daniel BURON | Paul GRAZIANI |
| Ligues départementales ou régionales de sports nautiques | Éric VALERY | Jean-Valère BORDENAVE |
| Ligue régionale de voile | Nicolas SIRE | Isabelle MURZILI |
| Associations de pêcheurs plaisanciers adhérentes à une fédération nationale | Michel LEMEUNIER | Roland SIBILLA |
| Associations de pêcheurs plaisanciers adhérentes à une fédération nationale | Jean-Jacques RIUTORT | Daniel BOUNIOT |
| Associations de chasseurs sous-marins adhérentes à une fédération nationale | Jean-François DE MARCO | Alain VERGNES |
| Associations de plaisanciers | Thierry CHOLET-ALLEGRI | Guy CHAZEAU |

| Représentants des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel | Membre titulaire | Membre suppléant |
|---|---------------------------------|--------------------------------------|
| Associations agréées de protection de la nature | Christian NOVELLA | Michelle FERRANDINI |
| Associations agréées de protection de la nature | Gilles ZERLINI | Pierre-Laurent SANTELLI |
| Asso. d'étude et de valorisation du patrimoine local | Jean-Paul COLOMBANI | Caroline PAOLI CIAVALDINI |
| Asso. d'étude et de valorisation du patrimoine local | Charles PINELLI | Nathalie FIORI |
| Asso. active dans le domaine de l'éducation à l'env. | Jean Valère GERONIMI | Céline LABBÉ |
| Conservatoire des espaces naturels de Corse | Pascal WOHLGEMUTH | Gilles FAGGIO |
| Personnalités qualifiées | Membre | procuration donnée à |
| Histoire sous marine | Franca CIBECCHINI | |
| Mammifères marins et tortues marines | Catherine CESARINI | |
| Sciences sociales | Paul-Marie ROMANI | |
| Halieutique | Éric DURIEUX | |
| Habitats et espèces marines méditerranéennes | Vanina PASQUALINI | |